

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mai 2025

LEVER LES CONTRAINTES À L'EXERCICE DU MÉTIER D'AGRICULTEUR - (N° 1437)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENTprésenté par
Mme Brulebois

AVANT L'ARTICLE 6

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Rédiger ainsi l'intitulé du titre IV :

« Mieux accompagner les contrôles et dispositions diverses relatives aux suites liées aux inspections et contrôles en matière agricole ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à reprendre la formulation du titre IV tel qu'issue du Sénat, plus conforme à l'esprit de la proposition de loi visant à lever les contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur.

Cet amendement a été travaillé avec la FNSEA.